


De: Stéphane Curchod stephane.curchod@esti.ch 
Objet: RE: Préavis ESTI pour le projet éolien de Courtis Neufs (Martigny)
Date: 3 septembre 2024 à 10:58
À: Nicolas Jonville Nicolas.Jonville@genedis.ch
Cc: Oliver Kohle oliver.kohle@kn-sa.ch, Hervé Nusbaumer (herve.nusbaumer@kn-sa.ch) herve.nusbaumer@kn-sa.ch

SC

Bonjour Monsieur,

Sur la base de vos documents, du courrier de Swissgrid ainsi que du courriel du 15.08.2024, l'ESTI n'a pour l'instant, pas d'autre remarque à formuler par rapport au projet et aux mesures mentionnées qui sont à mettre en œuvre.

Par similitude, selon l'art. 10 de l'OLEI :

1 Si, lors de l'établissement, de l'exploitation ou de l'entretien de lignes électriques à proximité d'autres installations électriques ou de chemins de fer, de téléphériques, de conduites ou de routes nationales, il y a mise en danger réciproque temporaire, les exploitants de toutes les installations concernées doivent s'informer mutuellement et prendre, d'un commun accord, les mesures de protection nécessaires.

2 L'exploitant de la ligne concernée annonce à l'organe de contrôle la rencontre de sa ligne avec d'autres installations ou d'autres objets, et les mesures de protection conclues.

Meilleures salutations

Stéphane Curchod
Responsable de projets

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Projets ESTI Romandie

Route de la Pâla 100, CH-1630 Bulle
Tél. +41 58 595 19 21
stephane.curchod@esti.ch
www.esti.admin.ch